

DESCRIPTION DES UNITES D'ENSEIGNEMENT

CODE : UE 6-2

TFE (travail de fin d'études)

Catégorie : paramédicale	
Section / Spécialisation : Collège d'Ergothérapie de Bruxelles	Sous-section / Finalité / option :
Implantation : Téléphone secrétariat :	
Cycle : <input type="checkbox"/> 1 <input type="checkbox"/> 2 Bloc d'études : 3 Situation dans la formation : <input type="checkbox"/> 1 ^{er} quadrimestre <input checked="" type="checkbox"/> 2 ^{ème} quadrimestre Niveau du cadre européen des certifications : <input type="checkbox"/> Niveau 6 <input type="checkbox"/> Niveau 7	Unité(s) d'enseignement pré-requise(s) : Unité(s) d'enseignement co-requise(s) : Volume horaire : 4h Nombre de crédits ECTS : 16 ECTS Obligatoire ou optionnelle : Obligatoire Langue d'enseignement : Français Langue d'évaluation : Français
Responsable(s) de l'UE : Mme E Jaspert	Titulaire(s) des Activités d'Apprentissage : Coordination TFE
<u>CONTRIBUTION AU PROFIL D'ENSEIGNEMENT :</u>	
En regard de l'ensemble du programme de formation, l'UE contribue au développement des compétences et capacités suivantes :	
<u>Compétences *</u> :	
<ol style="list-style-type: none"> 1. S'impliquer dans sa formation et dans la construction de son identité professionnelle 2. Prendre en compte les dimensions déontologiques, éthiques, légales et réglementaires 3. Gérer (ou participer à la gestion) les ressources humaines, matérielles et administratives 4. Concevoir des projets techniques ou professionnels complexes 5. Assurer une communication professionnelle 6. Pratiquer les activités spécifiques à son domaine professionnel 	
<u>Capacités :</u>	
<ol style="list-style-type: none"> 1.1 Participer activement à l'actualisation de ses connaissances et de ses acquis professionnels 1.2 Evaluer sa pratique professionnelle et ses apprentissages 1.3 Développer ses aptitudes d'analyse, de curiosité intellectuelle et de responsabilité 1.4 Construire son projet professionnel 1.5 Adopter un comportement responsable et citoyen 	

- 1.6 Exercer son raisonnement scientifique
- 2.1 Respecter la déontologie propre à la profession
- 2.2 Pratiquer à l'intérieur du cadre d'éthique
- 2.3. Respecter la législation et les réglementations
- 3.1 Programmer avec ses partenaires, un plan d'actions afin d'atteindre les objectifs définis
- 3.2 Collaborer avec les différents intervenants de l'équipe pluridisciplinaire
- 3.3 Participer à la démarche qualité
- 4.1 Identifier les situations liées à l'Occupation Humaine
- 4.2 Choisir un modèle d'intervention ergothérapique et formuler les objectifs s'y rapportant
- 4.3 Etablir la liste des interventions en rapport avec les besoins identifiés
- 4.4 Utiliser des concepts, des méthodes, des protocoles dans des situations écologiques
- 4.6. Initier et développer des projets de recherche appliquée
- 5.1. Transmettre oralement et/ou par écrit les données pertinentes
- 6.1 Collecter les données holistiques de la Personne en interaction avec l'Environnement et les habitudes de vie.
- 6.2 Evaluer les capacités et incapacités fonctionnelles de la personne ainsi que sa participation sociale et identifier les facilitateurs et obstacles de l'environnement
- 6.3 Mettre la personne bénéficiaire en situation écologique pour améliorer son activité et sa participation
- 6.4 Pratiquer l'entraînement des capacités fonctionnelles et/ou maintenir les capacités résiduelles de la personne bénéficiaire
- 6.5 Adapter l'environnement en organisant les ressources matérielles et humaines

ACQUIS D'APPRENTISSAGE* SPECIFIQUES

Par Activité d'Apprentissage:

Séminaire TFE : Construire un projet de recherche

- maîtrise des contenus
- organiser son travail selon les objectifs, échéances et contraintes diverses
- actualiser savoirs et savoir-faire dans le domaine de la recherche
- planifier et réguler son activité
- coopérer, échanger, partager l'information
- prise de conscience, autoévaluation, ajustement de son processus d'apprentissage
- rédiger un écrit critique et pertinent par rapport au monde de l'ergothérapie

CONTENU SYNTHETIQUE

Séminaire TFE

Divers séminaires seront proposés aux étudiants suite à la remise de leurs Cahier TFE. Ces séminaires seront orientés vers l'accompagnement spécifique de chaque étudiant. Les étudiants sont répartis par petits groupes selon leur sujet de TFE. Chacun reçoit su retour personnalisé (contenu, processus d'avancement, conseils de rencontres,...) Plusieurs enseignants encadrent ces séminaires. L'étudiant devra au travers de ces séminaires avancer de manière critique, constructive et pertinente dans son TFE.

METHODES D'APPRENTISSAGE

Séminaire TFE

Séminaires d'intégration professionnelle

TRAVAIL PERSONNEL DE L'ETUDIANT PAR ACTIVITE D'APPRENTISSAGE

Par Activité d'Apprentissage :

***Séminaire TFE* : 400h**

Support	Obligatoire	en ligne**
TFE Guide TFE / cahier TFE	OUI	OUI

MODALITES D'EVALUATION

Le(s) titulaire(s) de l'A.A expliciteront précisément les modalités de construction de la note d'A.A. lors de la première séance de l'activité. Cette explicitation sera placée dès après sur le portail en ligne, dans le répertoire de l'activité concernée.

Modalité d'évaluation par AA :

TFE : Travail Ecrit & soutenance

Travail écrit : 50%

Soutenance orale : 50%

Le jury de TFE est composé de minimum 3 personnes.

Evaluation spécifique de l'Unité d'Enseignement

Pondérations des AA

***Séminaire TFE* : 16**

Formule de la moyenne arithmétique pondérée :

$N_{UE} = (16 * N_{TFE}) / 16 = \dots / 20$

SOURCES DOCUMENTAIRES

Utilisées par l'enseignant :

FORTIN M.F., 2010, Fondements et étapes du processus de recherche, Méthodes quantitatives et qualitatives. Ed Chenelière Education

GUIDE TFE, Collège d'Ergothérapie de Bruxelles, 2017-2018

Proposées à l'appui du travail personnel de l'étudiant :

FORTIN M.F., 2010, Fondements et étapes du processus de recherche, Méthodes quantitatives et qualitatives. Ed Chenelière Education

GUIDE TFE, Collège d'Ergothérapie de Bruxelles, 2017-2018

* Définitions:

Article 15. - § 1^{er} du Décret "paysage" du 7 novembre 2013:

Acquis d'apprentissage : énoncé de ce que l'étudiant doit savoir, comprendre et être capable de réaliser au terme d'un processus d'apprentissage, d'un cursus ou d'une unité d'enseignement validée; les acquis d'apprentissage sont définis en termes de savoirs, d'aptitudes et de compétences;

Compétence : faculté évaluable pour un individu de mobiliser, combiner, transposer et mettre en oeuvre des ressources individuelles ou collectives dans un contexte particulier et à un moment donné; par ressources, il faut entendre notamment les connaissances, savoir-faire, expériences, aptitudes, savoir-être et attitudes;

Capacité : « activité intellectuelle stabilisée et reproductible dans des champs divers de la connaissance. »

Meirieu Ph., Apprendre, oui, mais comment ?, ESF éditeur, 1988, p. 153-154. Cette proposition suggère que la compétence serait une combinaison appropriée de plusieurs capacités dans une situation déterminée.

http://commonweb.unifr.ch/artsdean/pub/gestens/f/as/files/3650/34116_091116.pdf, la compétence étant un

« savoir identifié mettant en jeu une ou des capacités, dans un champ notionnel ou disciplinaire déterminé. »
Meirieu Ph., Apprendre, oui, mais comment ?, ESF éditeur, 1988, p. 153-154

**Un support obligatoire doit être mis en ligne, excepté s'il s'agit d'un livre protégé par le droit d'auteur (les articles par contre doivent être mis en ligne).